

212C0481
FR0000065930-OP009-AS07

12 avril 2012

- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

FONCIERE 7 INVESTISSEMENT

(Euronext Paris)

- 1 - Le 10 avril 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société FONCIERE 7 INVESTISSEMENT déposée, en application des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général, par Arkéon Finance, agissant pour le compte de la société anonyme de droit belge Ingefin, contrôlée par M. Alain Duménil (cf. Décision & Information 212C0475 du 10 avril 2012).

La note d'information conjointe des sociétés Ingefin et FONCIERE 7 INVESTISSEMENT (visa n°12-157 en date du 10 avril 2012) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 13 au 26 avril 2012 inclus**.

Arkéon Finance se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Ingefin, des actions qui seront apportées à l'offre, au prix de 1,51 € par action.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions FONCIERE 7 INVESTISSEMENT sera reprise à compter du 13 avril 2012.